

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué <a href="#">2022/2804(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour les praires (<i>Venus spp.</i>), les coquilles Saint-Jacques (<i>Pecten jacobaeus</i>) et les palourdes (<i>Venerupis spp.</i>) en Méditerranée occidentale</p> <p>Complétant <a href="#">2018/0050(COD)</a></p> <p>Sujet 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche</p> <p>Zone géographique Mer méditerranée région</p>	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span>PECH</span> <a href="#">Pêche</a>		